

## Communiqué de presse

Paris, le 2 octobre 2025

# Etudiants, apprentis, stagiaires... : l'INRS s'engage dans la prévention des risques professionnels pour les jeunes

Méconnaissance de leur nouvel environnement de travail, manque d'expérience ou d'encadrement, les étudiants, apprentis, stagiaires... se trouvent davantage exposés que leurs aînés aux risques professionnels, et ce dès leurs premiers pas dans le monde du travail. En 2023, chez les salariés de moins de 25 ans, plus de 60 % des décès sont survenus moins d'un an après leur embauche<sup>1</sup>. C'est pourquoi l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) se mobilise pour les sensibiliser et les former, le plus tôt possible, à la santé et sécurité au travail.

A l'occasion du lancement des éditions 2025-2026 du Concours vidéo « De l'école au travail » et du Health at work challenge, l'INRS revient sur l'ensemble des dispositifs mis en place à destination des jeunes.

### Concours vidéo « De l'école au travail » pour les élèves de lycées professionnels et apprentis



Placé sous le parrainage du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture, ce concours est organisé depuis 14 ans par l'INRS, et depuis 2018 en partenariat avec la CCMSA<sup>2</sup>. Cibles : les **élèves de lycées professionnels et les jeunes apprentis**, préparant un diplôme professionnel de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole dans un établissement d'enseignement secondaire, en France métropolitaine et outre-mer. Objectif : chaque groupe d'élèves encadré par un responsable pédagogique, doit **réaliser une vidéo, de 1 minute à 2 minutes 15 secondes**, sur le thème de la santé et sécurité au travail, présentant des démarches de prévention pour réduire ou supprimer certains des risques inhérents à leur pratique professionnelle. Plus de 100 vidéos sont présentées chaque année. Cette année, la 14<sup>e</sup> édition du concours est **officiellement lancée le jeudi 2 octobre** et les établissements auront **jusqu'au 2 avril 2026 pour déposer leurs vidéos**. [Inscription et calendrier pour l'édition 2026](#)

<sup>1</sup> [Rapport annuel 2023 de l'Assurance Maladie – Risques professionnels](#)

<sup>2</sup> Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

## Health at work challenge pour les étudiants de l'enseignement supérieur

Conçu et organisé par l'INRS à l'échelle nationale en 2024, ce challenge offre aux étudiants de l'enseignement supérieur l'opportunité de réfléchir collectivement à des pistes d'amélioration pour la prévention des risques professionnels. Cibles : les **étudiants de 1er cycle (L3 uniquement) et de 2ème cycle d'écoles d'ingénieurs et de**



**management, toutes filières confondues (marketing, finance, ingénierie, chimie, informatique...).** L'inscription au concours ne requiert pas de connaissances préalables dans le domaine de la prévention des risques professionnels. L'édition 2025 du Health at work challenge, avec 3 équipes lauréates récompensées dans deux catégories différentes le 11 mars dernier, a rassemblé 275 étudiants, scindés en 64 équipes concurrentes. Les étudiants peuvent s'inscrire **jusqu'au 16 janvier 2026**. [Inscription et calendrier pour l'édition 2026](#)

## #MortelTonTaf : la « web-série qui va te sauver la vie au travail »



Créée par l'INRS en 2019 pour sensibiliser les jeunes de moins de 30 ans à la santé et sécurité au travail, #MortelTonTaf, **web-série de 6 épisodes avec l'humoriste Inès Reg**, est à découvrir sur le [site internet dédié](#). L'occasion de pointer, sur un ton léger et décalé, les idées reçues des jeunes sur la question des risques qu'ils peuvent rencontrer en entreprise !

Autodiagnostic sous forme de quiz, infographies pédagogiques, conseils pratiques, fiches thématiques sur **l'alcool et les drogues, le stress et le bruit en entreprise, les risques routier et chimiques, les troubles musculosquelettiques et les chutes...** de nombreuses informations de premier niveau sont mises à leur disposition sur ce site.

## Développer une culture de prévention en entreprise dès la formation initiale...

Depuis plus de 30 ans, l'INRS collabore avec l'Assurance maladie - Risques professionnels et le ministère de l'Éducation nationale, pour développer des enseignements en santé et sécurité au travail à **l'attention des élèves des lycées professionnels et les apprentis**. A ce titre, les diplômés de l'enseignement professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) intègrent des **compétences en santé et sécurité au travail**.

Afin de **développer une culture de prévention pour les futurs managers**, l'INRS noue des conventions de partenariat avec de nombreux réseaux de grandes écoles (IAE France, CESI) et des instances représentatives du monde de l'enseignement supérieur (Commission des titres d'ingénieurs (CTI), Conférence des grandes écoles (CGE), Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI...).

## ... à la fois pour les enseignants et l'accueil des jeunes et nouveaux en entreprise

Conçue par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels, et s'appuyant sur les neuf principes généraux de prévention, la [démarche TutoPrév'](#) s'adresse aussi bien aux **enseignants formant les lycéens et les apprentis qu'aux tuteurs ou formateurs chargés de l'accueil des nouveaux arrivants dans les entreprises**.



Objectif : **favoriser dès la formation initiale l'intégration de la prévention des risques auprès des jeunes, futurs salariés et nouveaux embauchés**, et permettre aux **tuteurs ou formateurs** chargés de leur intégration en entreprise d'évaluer leurs connaissances en prévention et en santé sécurité au travail. Couvrant plus de **14 secteurs d'activité** (soins beauté, hôtellerie-restauration, métiers de l'énergie du bâtiment...), [TutoPrév' Interactif](#) leur permet

d'apprendre à repérer des dangers potentiels dans des situations de travail, identifier les causes générant des atteintes à la santé et proposer des mesures de prévention adaptées.

« Une étude épidémiologique réalisée en 2018 par l'INRS révélait que **les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité avaient 2 fois moins d'accidents du travail que les autres**. Notre objectif est bien de leur permettre d'acquérir **le plus tôt possible les bons réflexes pour devenir acteurs de la prévention** dans leurs futurs environnements de travail et éviter les accidents et maladies professionnelles. » conclut Gérard Moutche, responsable du département Formation de l'INRS.

---

**A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)** est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

---

**Contact presse :**

**Marie-Eva PLANCHARD** - 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

**SUIVEZ-NOUS**

